



Centres de loisirs des pays de L'Aigle

L'Aigle, Moulins-la-Marche, La Ferté-en-Ouche

LIVRET D'ACCUEIL



Procédure d'inscription

DOSSIER FAMILLE ET ENFANT

Valable jusqu'au 01 septembre 2023

→ Si votre enfant est inscrit dans une école publique de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle, le dossier scolaire fera office de dossier famille et enfant. Vous devrez fournir impérativement une copie du carnet de vaccination et une fiche sanitaire remplie

→ Si votre enfant n'est pas inscrit dans une école publique de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle, vous devrez remplir un dossier famille et enfant.

LES INSCRIPTIONS

Une fiche d'inscription par enfant et par période de mercredis ou de vacances est à remplir dans les dates limites. Le service Enfance se réserve le droit de refuser l'inscription si l'effectif s'avère être au complet.

Les fiches et dossiers sont à retirer et/ou à déposer :

- Au service scolaire, 1 place du Parc 61300 L'Aigle (Boîte aux lettres 5 place du Parc)
- Au complexe sportif de la Cantonade à La Ferté-Fresnel, 6 rue de L'Aigle 61550 La Ferté-en-Ouche
- À l'école des Sources, 1 rue Flandres Dunkerque 61380 Moulins-la-Marche lors des accueils périscolaires du soir
- Sur le site www.paysdelaigle.com

Pas d'inscription par mail, téléphone ou réseaux sociaux.

L'inscription induit, la facturation mensuelle à terme échu que l'enfant ait ou non fréquenté dans la mesure où la famille n'a pas annulé l'inscription dans les délais prévus ou fourni un certificat médical justifiant l'absence de l'enfant.

Les familles doivent informer le service enfance de l'annulation d'une inscription au plus tard le lundi précédent à 12h.

En cas de faibles effectifs (moins de 7 enfants), les centres de loisirs de Moulins-la-Marche et de la Ferté-en-Ouche ne pourront pas ouvrir. Les enfants pourront alors être accueillis dans un autre centre de loisirs en fonction des places disponibles.



Mode de paiement

Les factures seront adressées mensuellement à la personne déclarée comme payeur. Elles regrouperont l'accueil périscolaire, la restauration scolaire et l'accueil de loisirs (mercredi et/ou vacances scolaires).

Les factures seront à régler selon les modalités inscrites sur le document.

Les modes de règlement sont les suivants :

- Par prélèvement
- Paiement de proximité chez un commerçant agréé
- En ligne sur le site www.paysdelaigle.com
- Par chèque ou carte bancaire directement auprès du Trésor Public

En cas d'absence, sans certificat médical, l'inscription sera facturée. Celui-ci devra être fourni au plus tard une semaine après l'absence considérée.

Répartition des groupes

	L'AIGLE	MOULINS- LA-MARCHE	LA FERTÉ- EN-OUCHE
ÂGES*	2 ans 1/2 à 11 ans	3 à 11 ans	3 à 11 ans

Les enfants sont regroupés par âge : maternels de 2 ans 1/2 à 6 ans, primaires de 6 à 11 ans.

** Une possibilité d'accueil pour les enfants jusqu'à 13 ans est possible sur demande spécifique validée par la collectivité.*

Horaires & Rythmes

Les horaires ont été organisés de façon souple et adaptée pour répondre au mieux aux demandes des parents.

	L'AIGLE	MOULINS- LA-MARCHE	LA FERTÉ- EN-OUCHE
JOURNÉE	8h30 - 17h arrivée jusqu'à 9h30 et départ à partir de 16h garderie de 7h30 à 8h30 et de 17h à 18h (18h30 à L'Aigle)		
DEMI-JOURNÉE			
MATINÉE SANS REPAS	8h30 - 12h tolérée jusqu'à 12h15	8h30 - 11h30 tolérée jusqu'à 12h15	
MATINÉE AVEC REPAS	8h30 - 13h30		
APRÈS-MIDI SANS REPAS	13h30 - 17h		
APRÈS-MIDI AVEC REPAS	12h - 17h		

- Les horaires peuvent être modifiés lors de sorties.
- Les horaires d'accueil et de départ devront être strictement respectés par les familles.
- Les enfants de moins de 11 ans doivent être accompagnés jusqu'à la prise en charge par un animateur.
- En cas de retard ou d'absence du ou des enfants, la direction du centre devra être obligatoirement prévenue.

Une autorisation parentale écrite est obligatoire quand l'enfant est pris en charge par une personne autre que les personnes autorisées sur la fiche enfant. Celle-ci devra se munir d'une pièce d'identité.

Tous départs en dehors des horaires indiqués doivent faire l'objet d'une autorisation de la direction et d'une décharge écrite.

Repas

La cuisine centrale de la cdc des pays de L'Aigle fabrique les repas du centre de loisirs de L'Aigle.

Le collègue A. Collet et la Maison Perce Neige fournissent les repas du centre de loisirs de Moulins-la-Marche.

Les repas du centre de loisirs de la Ferté-en-Ouche sont fabriqués sur place.

Le goûter est fourni par la cdc des pays de L'Aigle.

En cas d'allergie alimentaire ou autre, la famille a l'obligation d'informer l'équipe d'animation et fournir un justificatif médical. Il peut être demandé à la famille d'apporter le repas et le goûter de l'enfant pour éviter tout risque.

Santé

Sans PAI, l'administration de médicaments n'est pas autorisée, le responsable légal (ou les responsables légaux) est invité à demander au médecin des prescriptions prévoyant l'administration de médicaments le matin avant l'arrivée à l'école ou à l'accueil de loisirs et le soir après la sortie de l'école ou de l'accueil de loisirs.

La nécessité d'un traitement en journée devra faire l'objet d'une demande de PAI santé.

En cas d'accident survenu à un enfant ou de maladie, celui-ci est pris en charge par l'équipe encadrante qui contacte les services d'urgence s'il y a lieu et informe le responsable légal (ou les responsables légaux) dans les meilleurs délais.

Activités

Les animateurs proposent des activités diversifiées : artistiques, manuelles, culturelles et sportives ainsi que des sorties.

Des intervenants peuvent être accueillis et des sorties peuvent être proposées.



Projet pédagogique

L'Equipe d'animation du centre rédige tous les ans un projet pédagogique, qui évolue tout au long de l'année. Dans ce document, conformément aux intentions éducatives de l'organisateur, sont rappelés et déclinés les objectifs suivants :

- Favoriser l'ouverture culturelle et la pratique d'activités nouvelles
- Développer l'autonomie et la prise de responsabilités
- Respecter les envies, les besoins de l'enfant
- Socialiser l'enfant à travers la vie collective et le respect des autres
- Impliquer les familles dans la vie des centres de loisirs.

Le projet éducatif et le projet pédagogique sont disponibles en lecture sur le site www.paysdelaigle.com ou peuvent être envoyés par mail sur demande.

LES PETITS DÉTAILS

Cela peut faciliter la vie :

- Avoir une tenue de rechange
- Étiqueter les vêtements
- Ne pas oublier le doudou pour la sieste.

Nous déclinons toute responsabilité quant aux effets et objets personnels qui pourraient être perdus ou détériorés.

Contactez le centre de loisirs de votre enfant au plus tôt si absence ou retard.
Prévenez pour les changements de coordonnées.



Communauté de communes des pays de L'Aigle

Direction scolaire - service enfance

1 place du Parc 61300 L'Aigle

02 33 84 87 81

www.paysdelaigle.com

CENTRES DE LOISIRS DE L'AIGLE

2 ans 1/2 - 6 ans

École de la Ribambelle

3 rue des Forges

61300 L'Aigle

06 21 93 10 35

6 - 11 ans

École Mazeline

1 rue Marcel Guiet

61300 L'Aigle

06 21 93 78 53

CENTRE DE LOISIRS DE MOULINS-LA-MARCHE

3 - 11 ans

École des Sources

1 rue Flandres Dunkerque

61380 Moulins-la-Marche

06 22 29 12 25

CENTRE DE LOISIRS DE LA FERTÉ-FRESNEL

3 - 11 ans

Complexe « La Cantonade »

6 rue de L'Aigle

61550 la Ferté-en-Ouche

06 19 26 98 80



Communauté de communes des pays de L'Aigle

Service éducation

1 place du Parc 61300 L'Aigle

02 33 84 87 81

www.paysdelaigle.com

